



COMMUNE D'OSSELLE-ROUTELLE

## **Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 22 novembre 2019 qui s'est tenue à la Mairie du quartier d'Osselle**

### **Conseillers présents :**

M. BAÏOTTO – Mme BOILLOT – Mme BULLIARD – M. CUCHÉ – Mme GEGOUT – Mme GRAPPEY – Mme GRILLON –  
M. HYVERNAT – M. LARTOT – M. LOLLIOT – M. MICHELIN – Mme OLSZAK – Mme PALYS – M. REHN

### **Conseillers absents excusés :**

M. BRAUN – M. KHELIFI, donne procuration à M. BAÏOTTO – M. LALLEMAND, donne procuration  
à Mme OLSZAK – M. PRETET

### **Conseillers absents :**

M. BOUVERET – Mme GODAIN – M. LAFFIN

**La séance est ouverte à 20h32**

**Présidente de séance : Mme OLSZAK**

**Secrétaire de séance : M. HYVERNAT**

### **1/ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 18 octobre 2019**

Le compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 18 octobre 2019 est soumis à l'approbation des Conseillers Municipaux.

Les Conseillers Municipaux n'ont pas d'observations particulières à formuler sur ce document.

**Vote : 14 voix pour et 2 abstentions**

### **2/ CLECT – Transfert de charges 2019**

A l'occasion de la création de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et du transfert de compétences des communes membres vers l'EPCI, une Commission locale d'évaluation des charges transférées (« CLECT ») a été mise en place.

Cette commission s'est réunie le 26 septembre 2019, en vue de valider le montant définitif des transferts de charges liés aux transferts de compétences effectués le 1<sup>er</sup> janvier 2019 (rapport n°1). Elle a également validé les dispositions spécifiques qui s'appliquent au transfert de la compétence voirie, parcs et aires de stationnement (rapport n°2). Le Conseil municipal est invité à approuver les modalités et résultats définitifs du calcul des charges transférées en 2019.

Pour la commune d'Osselle-Routelle, l'attribution de compensation définitive pour 2019 est de 54 469,95 € en fonctionnement et de 18 667,75 € en investissement.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les modalités et le montant définitif des charges transférées à Grand Besançon Métropole dans le cadre du transfert de compétences effectué le 1<sup>er</sup> janvier 2019 décrits dans le rapport n°1 de la CLECT du 26 septembre 2019.**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les modalités et le montant définitif des dispositions spécifiques relatives au transfert de la compétence voirie, parcs et aires de stationnement (emprunts affectés, dispositif de soutenabilité et bonus état de chaussée) décrits dans le rapport n°2 de la CLECT du 26 septembre 2019.**

### **3/ Subventions exceptionnelles**

Madame le Maire fait part aux élus que depuis plusieurs années la banque alimentaire de Saint-Vit procure un soutien important à plusieurs administrés de la commune.

Afin de soutenir cette association locale venant en aide aux Ossello-Routellois, Madame le Maire propose d'accorder à cette association une subvention exceptionnelle de 600 €.

Par ailleurs, elle mentionne également aux conseillers l'intervention annuelle et bénévole de la fanfare « La Fraternelle de Quingey » lors de nos commémorations du 11 novembre. Afin de les remercier de leur présence chaque année, il est proposé d'attribuer à cette fanfare une subvention exceptionnelle de 150 €.

**Vote : à l'unanimité des membres présents et représentés**

### **4/ Contrat cloches églises**

Madame le Maire fait un point aux conseillers concernant la maintenance annuelle des cloches des églises de la commune.

Jusqu'à présent, la maintenance au niveau de l'église d'Osselle était réalisée par l'entreprise Bodet Campanaire sur la base d'un contrat qui est arrivé à expiration et pour un montant révisé chaque année et oscillant autour des 280 € T.T.C.

Il a été demandé à l'entreprise d'émettre une proposition de contrat incluant également l'église de Routelle pour laquelle aucune maintenance annuelle n'était prévue jusqu'à lors.

L'entreprise Bodet propose un contrat multisite pour un montant total annuel de 330,00 € T.T.C pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et renouvelable 3 fois par reconduction expresse.

**Vote : à l'unanimité des membres présents et représentés**

### **5/ Modification de la délibération n°12 du 24 mai 2019**

En raison d'un alignement préexistant devant être respecté, ce projet voté dans la délibération n°12 du 24 mai 2019 a connu une légère modification et doit par conséquent être validé par le Conseil Municipal.

La nouvelle proposition d'échange est la suivante :

- Un total parcellaire de 36 m<sup>2</sup> et appartenant à Monsieur Henriot sont acquises par la commune.
  - Un total parcellaire de 16 m<sup>2</sup> et appartenant à la commune sont acquises par Monsieur Henriot.
- ⇒ Cela représente un solde de 20 m<sup>2</sup> cédés par Monsieur Henriot soit un total de 20 x 65 € = 1 300,00 € à verser.

Cet échange, avec soulte en faveur de Monsieur Henriot, sera réalisé par un acte administratif.

**Vote : à l'unanimité des membres présents et représentés**

*A 21h08 M. LARTOT quitte la salle avec Mme GRAPPEY*

### **6/ Offre ILLIWAP – Application sur smartphone**

*Retour de Mme GRAPPEY à 21h10*

Madame le Maire expose aux conseillers que dans le cadre de l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde, il est envisagé de souscrire un abonnement à l'application ILLIWAP.

Par cette application pour smartphone, la commune a la possibilité d'envoyer des informations et des alertes aux citoyens de la commune via leur téléphone.

Cela permettrait à la commune de tenir informé les habitants sur certains évènements communaux ou sur certains risques naturels par exemple en temps réel.

Un devis a été demandé à l'entreprise ILLIWAP et cette dernière propose un abonnement annuel de 150,00 € T.T.C pour la commune ; les habitants pourront télécharger l'application et s'en servir gratuitement.

Un bilan devra être réalisé dans 1 an.

**Vote : à l'unanimité des membres présents et représentés**

## **7/ Régularisation facture chauffage – logement du 3 Place de la Mairie**

*Retour de M. LARTOT à 21h13*

Madame le Maire mentionne aux élus la problématique des charges de chauffage du logement communal de Mme Nathalie GROS sis 3 Place de la mairie quartier Routelle.

En raison de dysfonctionnements du compteur lié au chauffage en 2017 et 2018, une estimation des charges de chauffage avait été réalisée et Mme GROS avait alors payé 488,86 € pour l'année 2017 et 401,97 € pour l'année 2018.

Au regard des chiffres en notre possession relatif à sa consommation de gaz avant les dysfonctionnements du compteur (dans l'appartement précédent) et sa consommation 2019 (232 €), il semble que Mme GROS ait été surfacturée.

Afin de régulariser cette situation, il est proposé de lui accorder une réduction de 50% sur les montants qui lui ont été facturés en 2017 et 2018.

**Vote : à l'unanimité des membres présents et représentés**

## **8/ Questions diverses**

- Le protocole pour l'annulation de la vente du terrain a été signé par la famille Jouffroy. Le dossier va donc se poursuivre par la rédaction de la requête conjointe pour présentation au juge judiciaire.
- Programmation travaux de voirie pour 2020 : il a été proposé, sur Osselle, la rue des Duval, la fin de la rue du Portail de Roche et la rue de la Fourotelle et sur Routelle, l'impasse donnant rue de la Coutotte ainsi que le parking de l'église.
- Les vœux du Maire auront lieu vendredi 10 janvier 2020 à 19h, salle de la mairie de Routelle.
- La mairie a mis en place une nouvelle adresse mail : [mairie.osselle-routelle@orange.fr](mailto:mairie.osselle-routelle@orange.fr).
- En plus des travaux programmés, l'ONF interviendra dans la forêt d'Osselle pour couper des sapins scolytés et dans le Randebelin pour couper des arbres morts à cause de la sécheresse.
- Goûter du Père Noël pour les enfants : le samedi 14 décembre avec l'équipe des bénévoles de la bibliothèque. Plus d'informations dans les Nouvelles d'Osselle-Routelle.
- Sandrine Grappey, présidente de l'association Auricella informe d'une collecte en faveur de la banque alimentaire le 13 décembre dans la salle communale sur Osselle. L'association fait également le lien avec les écoles : mise en place du 9 au 13 décembre d'une semaine de la solidarité avec intervention d'une personne de la banque alimentaire et possibilité aux enfants d'emmener leur don toute la semaine à l'école.

La séance est levée à 21h40

Anne OLSZAK, Maire

